

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					L3 180 ECTS
Mention :	SCIENCES DE L'ÉDUCATION					
Parcours :	EFEC (Éducation, Formation, Enseignement, Culture)					
Volume horaire étudiant :						
Option enjeux contemporains en éducation et formation	228	170	0		70	398
Option initiation aux disciplines scolaires	156	256	0		70	412
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		anglais			

RECAPITULATIF VOLUME HORAIRE LICENCE					
	CM	TD	TP	STAGE	TOTAL
L1	174	191	24	35	424
L2	191*	158*	14*	70	441*
L3	192*	213*	0*	70*	475*
TOTAL	557	562	38	175	1332*

*Les volumes horaires des CM, TD, TP de la L2 et de la L3 sont des moyennes calculées en fonction des différents parcours possibles (mineures pour la L2 et options pour la L3). Le volume horaire totale de la licence est donc une moyenne relative.

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Géraldine Farges Maître de Conférences 03.80.39.54.61 geraldine.farges@u-bourgogne.fr	Solène Chasez Service Formation 03.80.39.37.88 solene.chasez@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : INSPE de Bourgogne – Département Sciences de l'éducation	

Sites préparant au diplôme : Dijon-Nevers

■ Objectifs de la formation

La troisième année de la licence Mention Sciences de l'éducation, parcours Efec poursuit l'enseignement général en Sciences de l'éducation assuré durant la L1 et la L2, tout en approfondissant la formation à travers le choix d'une option :

- Option Enjeux contemporains en éducation et formation (site de Dijon uniquement à la rentrée 2020-2021)
- Option Initiation aux disciplines scolaires (sites de Dijon et Nevers à la rentrée 2020-2021)

Le stage obligatoire de cette L3 va permettre à l'étudiant de conforter son choix de master et par là même son projet professionnel.

Les étudiants qui le souhaitent ont la possibilité de valider leur niveau de langue en s'inscrivant au Cles (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

• Masters

A l'issue de la L3, peu importe l'option suivie, l'étudiant a la possibilité d'accéder à un des Masters de l'INSPE Dijon de droit ou sur dossier (se référer aux modalités d'accès indiquées dans les fiches filières des diplômes) : M1 Ingénierie des Métiers de la Culture, M1 Ingénierie des Métiers de l'Education et de la Formation, M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation, M1 Recherche Expertise sociologique et économique en éducation.

• Métiers

La licence ouvre sur les métiers de l'**enseignement, de l'éducation, de la formation** (Education Nationale et hors Education Nationale), les métiers du travail social et de l'animation (par exemple à travers le concours Irteff) ainsi qu'aux métiers liés à l'ingénierie de la **culture**, selon le choix du master.

L'acquisition de la licence permet également d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de **cadre de l'administration publique**.

■ Modalités d'accès à l'année de formation

L'accès en L3 est de plein droit pour les étudiants qui ont validé le cursus L2 Efec.

Pour les candidats non titulaires d'une L2 Efec et justifiant d'un niveau bac+2 validé : admission sur dossier de candidature qui comprendra notamment une lettre de motivation et un CV qui mettra l'accent sur toutes les formations (Préprofessionnalisation), les enseignements validés dans des disciplines similaires ou proches de celles enseignées dans la licence Efec et qui mentionnera également les activités (moniteur, membre d'une association, Aide aux devoirs...) liées à l'Education, l'Enseignement, la Culture ou la Formation en général.

Pour les candidats ne justifiant pas d'un niveau bac+2 validé, la Validation d'Acquis est mise en œuvre pour l'accès à la formation selon les dispositions réglementaires.

La capacité d'accueil est limitée à 125 places (90 à Dijon – 35 à Nevers).

■ Affectation géographique

Les trois années de licence sont proposées à Dijon et à Nevers.

Le cursus de licence a vocation à se dérouler sur un seul site géographique de la L1 à la L3 incluse. Des critères d'affectation géographique sont mis en œuvre si nécessaire entre deux années de licence. Les modalités sont votées au conseil de composante et aux conseils centraux et communiquées via publication des décisions adoptées sur le site de l'INSPE.

Organisation et descriptif des études

■ Schéma général des parcours possibles :

L'ensemble du cursus de la Licence comprend six semestres, divisés chacun en U.E. d'enseignements. Chaque semestre, représentant 30 crédits européens (ou ECTS), se compose de 5 UE.

En L3, chaque semestre comporte deux UE fondamentales sur le monde de l'éducation, de la formation et de la culture (UE1 et UE2), une UE de méthodologie et culture (UE4) et deux UE spécifiques à l'option choisie (UE3 et UE5).

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM), de Travaux Dirigés (TD) et/ou de Travaux Pratiques (TP). Les langues (anglais, espagnol) sont enseignées chaque semestre. **L'assiduité aux cours est obligatoire (voir ci-dessous).**

■ Assiduité

Conformément au référentiel commun des études L-M-D de l'université de Bourgogne « l'assiduité sera vérifiée dans toutes les filières. Toute absence doit être justifiée en TD, TP et cours intégrés ».

Au-delà de 3 absences injustifiées en TP et/ou TD au cours du semestre, l'étudiant est déclaré défaillant au semestre. Le jury peut, au vu du parcours de l'étudiant, revenir sur cette règle.

Pour bénéficier du régime d'étudiant salarié et de dispenses d'assiduité, l'étudiant doit en faire la demande. Cette demande doit être effectuée auprès du secrétariat pédagogique au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne.

Les étudiants dispensés d'assiduité pour certains enseignements peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières :

● Enseignements évalués en contrôle continu

- Le service scolarité communique les modalités d'évaluation dans le document relatif à la/aux dispense/s d'assiduité demandée/s
- Le service scolarité ne communique pas les dates d'évaluation. Il appartient à l'étudiant dispensé d'assiduité de se rapprocher de l'/des enseignant/s responsables pour connaître les dates d'évaluation

● Enseignements évalués en contrôle terminal

- Le service scolarité communique les modalités d'évaluation en début d'année
- Le service scolarité communique les dates d'évaluation par voie d'affichage
- Le service scolarité transmet une convocation aux étudiants dispensés d'assiduité par voie électronique

Le stage ne fait l'objet d'aucune dispense, d'aucun aménagement.

Pour les étudiants boursiers, l'assiduité est obligatoire à tous les cours (CM, TD, TP). Une dispense d'assiduité peut être demandée en cas d'activité salariée. Un suivi de l'assiduité est assuré tout au long de l'année pour les étudiants boursiers et la scolarité effectue des remontées mensuelles au CROUS.

■ Langue vivante

La langue vivante choisie en L1 reste la même pour l'ensemble du parcours Efec (L1, L2, L3).

■ Espace numérique

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité. Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc **OBLIGATOIREMENT** activer leur compte numérique sur **ent.u-bourgogne.fr**.

■ Stage

Les étudiants de L3 doivent obligatoirement accomplir un stage de deux semaines, soit 10 jours groupés durant le S2 à des dates qui sont précisées dès la réunion de rentrée de l'année universitaire. Ce stage est une mise en situation professionnelle qui peut être effectuée dans une institution, une association ou un établissement dont l'activité est liée à la formation, l'éducation, la culture. Le stage est évalué dans le cadre de l'UE 4, Ec3, au S2. L'étudiant recherche lui-même le stage, aidé par l'équipe de l'Inspé ; il doit le faire valider par l'Inspé pour acceptation. Une convention de stage sera établie.

D'autres stages, à l'initiative de l'étudiant, pourront faire l'objet d'une convention si leur objet est conforme aux objectifs de formation et les dates compatibles avec l'organisation des cours.

Dans la mesure du possible, les étudiants sont encouragés à diversifier leurs terrains de stage de licence (cycles différents, zones rurales et urbaines...)

Pour les étudiants qui souhaiteront se réorienter pendant leur cursus EFEC (L1-L2 ou L3) une convention d'accueil en milieu professionnel (équivalent stage d'observation) pourra être délivrée par année de licence. La durée de la période d'accueil est fixée en concertation avec l'équipe pédagogique de la licence EFEC, la structure d'accueil et l'étudiant et n'a pas vocation à se substituer aux enseignements et aux évaluations de la licence qui restent obligatoires. La période d'accueil devra être en lien avec le projet de réorientation de l'étudiant et approuvée par l'équipe de direction pédagogique de la licence. Aucune évaluation n'est prévue.

■ Enseignement à distance (EAD)

L'option « Enjeux contemporains en éducation et formation » de la L3 est ouverte à distance pour les étudiants dont la situation ne permet pas de suivre les enseignements en présentiel.

Les dossiers d'inscription sont à retirer sur demande.

Contact : Corinne KOTCHI / 03-80-39-50-64 / corinne.kotchi@u-bourgogne.fr

Les étudiants pourront être dispensés du stage sous certaines conditions pour « l'option enjeux contemporains en éducation et formation » à distance. (La demande de dispense devra être effectuée au moment de la préinscription). La commission de sélection statue au moment de l'inscription sur la décision de dispense.

Dans le cadre de l'option proposée à distance, les enseignements sont annualisés.

Les enseignements "Histoire des arts" et "Education artistique et culturelle" ne sont pas proposés dans la formation L3 EFEC à distance.

■ UE transversales

Il est fortement recommandé aux étudiants de s'ouvrir à toutes manifestations organisées sur le campus et à ouvrir le plus possible leur horizon culturel.

Dans cette perspective, nous attirons l'attention des étudiants sur les UE transversales.

Les UE transversales sont ouvertes aux étudiants pour chaque semestre de chaque parcours de formation des niveaux « licence » et « master ». Elles prennent la forme d'UE « bonus » qui peuvent augmenter la note moyenne d'un semestre.

Elles revêtent un caractère facultatif et se voient attribuer une valeur unique de 5 crédits européens. Le relevé de notes indiquera ces crédits dans la limite des crédits attribuables par semestre (30 ECTS maximum).

Chaque UE ne peut être validée qu'une seule fois sur l'ensemble des 5 années d'études L+M

Une seule UE peut être suivie durant un semestre donné.

L'UE est validée à l'issue du semestre au titre duquel elle a été suivie. Seuls les points supérieurs à la moyenne (>10 sur 20) sont pris en compte pour le calcul de la moyenne semestrielle. Le coefficient assorti à la note d'UE correspond au sixième du total des coefficients du semestre.

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée ($\geq 10/20$).

Toutefois, en cas de redoublement ou de changement d'orientation, l'étudiant est autorisé à conserver le bénéfice de la note acquise lorsqu'elle est supérieure à 10/20 et que le semestre n'a pas été validé.

L'étudiant souhaitant annuler son inscription à une UE transversale doit en informer par écrit le responsable de l'UE et le service scolarité de sa composante avant la fin du semestre. A défaut, il sera déclaré « défaillant » à l'UE, ce qui empêchera le calcul de la moyenne semestrielle et, ce faisant, la validation du semestre.

Voir plus en détail sur : <http://www.u-bourgogne-formation.fr/-UE-Transversales,95-.html>

UE facultatives proposées par l'INSPE

Dans le cadre du parcours de la licence EFEC, l'INSPE propose aux étudiants de bénéficier d'un complément de parcours par le biais d'UE optionnelles facultatives permettant de valoriser l'engagement dans les domaines socio-éducatif et culturel.

Prévues chaque année, une ou plusieurs des UE décrites ci-dessous sont néanmoins susceptibles d'être suspendues selon les moyens de mise en œuvre disponibles pour la composante.

UE Engagement citoyen

Public : étudiants de L3 Sciences de l'éducation, EFEC

Descriptif : Sensibilisation à la notion d'engagement citoyen et engagement dans une des associations du CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole)

L'engagement associatif dans le cadre de la L3 se fera en lien étroit avec le CAPE. En début d'année universitaire, l'association expliquera ce qu'est l'engagement associatif et exposera les différentes possibilités de stage proposées aux étudiants. Le CAPE organisera ensuite une demi-journée de conférences interactives autour du thème de l'engagement. La présence de l'étudiant à cette demi-journée sera obligatoire pour valider l'UE transversale L3.

L'étudiant s'engagera, aux côtés d'une des associations du CAPE, pour un stage d'une durée qui variera entre 15 et 30 heures/semestre selon le stage.

Ce stage donne lieu à une convention de stage délivrée par l'uB.

UE Engagement citoyen: modalités de validation, conservation et conservation des UE transversales EFEC

Modalités de validation de l'UE

La validation de l'UE ne donne pas lieu à une note mais à un résultat :

- Acquis si l'UE est validée
- Non Acquis si l'UE n'est pas validée

Par conséquent, si l'UE est validée, aucun point complémentaire n'est pris en compte dans le calcul de la moyenne générale du semestre ou de l'année universitaire. La validation de l'UE n'impacte pas le calcul de la moyenne générale semestrielle ou annuelle.

Conditions de capitalisation des crédits ECTS associés à l'UE

L'UE est validée à l'issue du semestre au titre duquel elle a été suivie. La validation de l'UE permet d'obtenir les crédits associés dans les conditions suivantes :

- Si l'étudiant valide son semestre en obtenant la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires du semestre concerné, les crédits ECTS associés à l'UE validée sont accordés.
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires du semestre concerné, les crédits ECTS de l'UE validée sont également accordés.
- Les crédits ECTS obtenus dans le cadre de l'UE sont des crédits « bonus » et ne rentrent jamais en compte dans la capitalisation des ECTS nécessaires à l'obtention du diplôme.

Conservation et capitalisation

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (résultat Acquis).

Toutefois, en cas de redoublement, l'étudiant ayant validé l'UE est autorisé à conserver la validation de l'UE et à bénéficier des crédits ECTS associés sur le semestre de son choix, si et seulement si le semestre est validé par l'obtention de la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires.

Pour ce faire, l'étudiant devra en faire la demande auprès de sa scolarité lors des inscriptions pédagogiques effectuées en début d'année universitaire et, en tout état de cause, avant le 30 novembre de l'année universitaire de son redoublement.

Si l'UE n'est pas acquise, l'étudiant peut s'y réinscrire lors d'un redoublement.

Aucune session 2 n'est organisée pour l'UE sauf cas de force majeure avéré et sur décision du responsable pédagogique du diplôme et/ou du directeur de département.

A NOTER :

Crédits attribués associés à l'UE : 2 ECTS.

L'UE ne peut être validée que sur un semestre (S3 ou S4 ou S5 ou S6) mais jamais sur deux semestres.

Une fois l'UE validée, elle l'est définitivement et ne peut être validée une seconde fois.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis
SEMESTRE 5

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Politiques de l'éducation et de la formation	18			18	3	CT	2		2
	Ec2 : Économie du travail : relation formation/emploi	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 1		36			36	6				4

pour information : CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Psychologie du développement (2)	18			18	3	CT	2		2
	Ec2 : Docimologie et évaluation en éducation	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 2		36			36	6				4

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION ENJEUX CONTEMPORAINS EN EDUCATION ET FORMATION	Ec1 : Formation tout au long de la vie	18			18	3	CC		1	1
	Ec2 : Sociologie de l'échec scolaire	18			18	3	CC		1	1
OPTION INITIATION AUX DISCIPLINES SCOLAIRES	Ec1 : Histoire et apprentissages, sciences, histoire-géographie		24		24	3	CC		1	1
	Ec2 : Histoire et apprentissages, disciplines artistiques (arts visuels et éducation musicale)		24		24	3	CC		1	1
TOTAL UE 3		36	48		min :36 max :48	6				2

L'étudiant suit l'intégralité du bloc de cours de l'option dans laquelle il est inscrit.

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Pensée critique et argumentation	18			18	2	CC		0.5	0.5
	Ec2 : Langue vivante		18		18	2	CC		1	1
	Ec3 : <u>Histoire des arts*</u>		18			2	CC		0.5	0.5
TOTAL UE 4		18	36		54	6			2	2

*Enseignement obligatoire pour les étudiants en présentiel. Enseignement non dispensé pour les étudiants de l'EAD.

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION ENJEUX CONTEMPORAINS EN EDUCATION ET FORMATION	Ec1 : Méthodes d'observation	18			18	3	CC		1	1
	Ec2 : Genre et Education	18			18	3	CT	1		1
OPTION INITIATION AUX DISCIPLINES SCOLAIRES	Ec1 : Mathématiques: approfondissement des notions		21		21	3	CT	1		1
	Ec2 : Français : étude de la langue		21		21	3	CC		1	1
TOTAL UE 5		36	42		min :35 max :42	6				2

L'étudiant suit l'intégralité du bloc de cours de l'option dans laquelle il est inscrit.

TOTAL S5		CM	TD	TP	TOTAL
	Option ECEF	162	36	0	198
	Option IDS	90	126	0	216
	Moyenne	126	81	0	207

SEMESTRE 6

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Evaluation des systèmes	18			18	3	CC		2	2
	Ec2 : Comparaison des systèmes éducatifs et influences internationales en éducation et formation	18			18	3	CC	2		2
TOTAL UE 1		36			36	6				4

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
------	------------	----	----	----	-------	------	-----------	----------	----------	------------

	Ec1 : Psychologie des apprentissages (facteurs conatifs et sociaux)	12	6		18	3	CT	2		2
	Ec2 : Publics à besoins spécifiques	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 2		30	6		36	6				4

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION ENJEUX CONTEMPORAINS EN EDUCATION ET FORMATION	Ec1 : Formation continue et compétences		21		21	3	CC		1	1
	Ec2 : Théories de la justice en éducation		25		25	3	CC		1	1
OPTION INITIATION AUX DISCIPLINES SCOLAIRES	Ec1 : Histoire et apprentissages (EPS)		21		21	3	CC		1	1
	Ec2 : Histoire et apprentissages en langues		21		21	3	CC		1	1
TOTAL UE 3			Min :42 Max :46		Min :42 Max :46	6				2

L'étudiant suit l'intégralité du bloc de cours de l'option dans laquelle il est inscrit.

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Langue vivante		16		16	2	CC		1	1
	Ec2 : Suivi de stage		12		12	2	CC		0.5	0.5
	Ec 3 : Education artistique et culturelle*		18		18	2	CC		0.5	0.5
TOTAL UE 4			46		46	6			2	2

*Enseignement obligatoire pour les étudiants en présentiel. Enseignement non dispensé pour les étudiants de l'EAD.

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION ENJEUX CONTEMPORAINS EN EDUCATION ET FORMATION	Ec1 : Statistiques		18		18	3	CT	1		1
	Ec2 : Théorie des organisations		18		18	3	CC		1	1
OPTION INITIATION AUX DISCIPLINES SCOLAIRES	Ec1 : Français / Ecritures		18		18	3	CC		1	1
	Ec2 : Histoire / Géographie		18		18	3	CC		1	1
TOTAL UE 5			36		36	6				2

L'étudiant suit l'intégralité du bloc de cours de l'option dans laquelle il est inscrit

TOTAL S6		CM	TD	TP	TOTAL
	Option ECEF	66	134	0	200
	Option IDS	66	130	0	196
	Moyenne	66	132	0	198

TOTAL L3		CM	TD	TP	TOTAL
	Option ECEF	228	170	0	398
	Option IDS	156	256	0	412
	Moyenne	192	213	0	405

Nota : pour les flux en-dessous de 10 étudiants le volume horaire sera réduit de 20%, la réduction portera sur les UE non mutualisées

■ Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université :

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Les évaluations donnent lieu à des contrôles terminaux (CT) ou à des contrôles continus (CC). Le CT est un examen unique donnant lieu à une convocation à une date donnée. Le CC peut correspondre à différents types de travaux : par exemple, un contrôle régulier des connaissances, ou un travail élaboré en plusieurs étapes tout au long de l'année, mais il ne peut jamais prendre la forme d'un unique contrôle sur table. Les enseignants responsables donnent toutes les indications nécessaires.

● Sessions d'examen

Les inscriptions aux examens "inscriptions pédagogiques" (pour toutes les sessions) distinctes des inscriptions administratives, **sont obligatoires** et sont réalisées par le secrétariat pédagogique.

Périodes d'examens :

- en décembre/janvier pour les enseignements du semestre 5
- en avril/mai pour les enseignements du semestre 6

La session de rattrapage a lieu en juin.

● Report de notes entre les deux sessions

L'étudiant ajourné à la première session (décembre/janvier+avril/mai) doit repasser en session de rattrapage (juin) les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les unités non acquises du ou des semestre(s) non validé(s) et seule la note du rattrapage est prise en compte.

● Plagiat

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

● Règles de validation et de capitalisation : Cf. référentiel commun des études de l'uB en vigueur